

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension du site de la société SOCOMORE sur la commune d'Even dans le cadre d'un développement d'activités dites de "Coating" (production de peintures) et régularisation d'autres activités.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : PINCEMIN Prénom : Bertrand

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SOCOMORE SASU

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Frédéric LESCURE - Président Directeur Général

RCS / SIRET :

8	7	7	2	8	0	3	1	3	0	0	0	5	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Augmentation du stockage de liquides inflammables de 429 t (rub. 4331 - projet > seuil E)
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Régularisation du stockage > 1 t de solides inflammables (rub. 1450 projet > seuil A) Augmentation du stockage d'environ 10,5 t de produits liquides de toxicité aigüe par inhalation (rub. 4130 - projet > seuil A)
b) Autres installations soumise à (E)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'extension sera composée d'une cellule ayant une emprise surfacique de 1250 m² délimitée par des murs séparatifs REI 120.

Accueillant des activités de "Coating" et de stockage, cette cellule sera composée de :

- une zone de stockage comportant environ 400 emplacements se répartissant sur 2 racks simples et 2 racks doubles à 3 niveaux,
- une zone de production qui accueillera des équipements de faibles dimensions, dont certains seront reliés à des systèmes d'aspiration.

Accolée à cette cellule, une zone logistique sera implantée et présentera une surface d'environ 502 m². Cette cellule sera équipée de 3 quais de déchargement. Une zone de bureaux d'une surface de 280 m² sera positionnée au sein d'une mezzanine (hauteur 5 m), au dessus de la zone logistique initialement présente.

La société souhaite également étendre son périmètre ICPE, avec l'acquisition d'une partie de la parcelle AN 67 (2700 m²) comprenant le bassin de rétention n°1 qui sera, par la suite, redimensionnée afin de pouvoir accueillir les eaux pluviales, les éventuels déversements de produits liquides et les eaux d'extinction incendie. A noter, que le local Step sera réhabilité en local technique abritant la chaufferie.

4.2 Objectifs du projet

A travers ce projet, la société souhaite développer des activités de production de peintures anticorrosion, anti-érosion et résistantes à la température.

Les aménagements annexes envisagés par la société tels que l'extension des quais logistiques, ou la réhabilitation du local Step en local technique rentreront dans le cadre de l'exploitation de cette nouvelle activité.

L'extension du périmètre ICPE à une partie de la parcelle voisine permettra à la société SOCOMORE d'avoir la maîtrise sur le bassin n°1 et ainsi de pouvoir le dimensionner en fonction de l'extension du site envisagée par la société.

La société souhaite également augmenter sa capacité de stockage pour certains produits dont notamment les liquides inflammables, dont la quantité passera de 440 t à 869 t de produits stockés, ou des solides inflammables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant les travaux, l'ensemble du site actuel restera opérationnel, en particulier les moyens de prévention et de sécurité resteront disponibles à tout instant.

Les travaux s'étaleront sur environ 1 an à compter de l'été 2022.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La production de peinture envisagée par la société sera d'environ 150 000 L/an (la production annuelle totale du site à l'heure actuelle est d'environ 4 millions de litres).

La partie production de l'extension disposera des équipements suivants:

- Des balances de pesée composant la zone de préparation de la matière première,
- 1 disperseur industriel de volume environ 1000 l et 3 disperseurs de volume inférieur à 50 l,
- 1 broyeur industriel continu horizontal et 3 de volumes taille pilote (taille chambre de broyage 0,5 l),
- 2 mélangeurs en cuve fermée (volumen environ 200 l),
- 4 disperseurs de paille, un poste d'application de peintures, une machine à teinter et 3 étuves pour le procédé de colorimétries,
- 2 postes de conditionnement.

Les différents dispositifs susceptibles d'émettre des COV seront raccordés à un système d'extraction vers l'atmosphère. Au total deux cheminées supplémentaires prendront place en toiture de l'extension et seront dimensionnées conformément à l'arrêté du 2 février 1998. Les activités de stockage de produits finis et de coating prendront place sur un sol étanche munis de regards permettant la collecte d'éventuels épandages. Ces derniers seront par la suite dirigés vers une cuve enterrée de 120 m³. Les eaux de lavages des cuves seront traitées comme des déchets dangereux et évacuées par une société agréée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de Porter A Connaissance sera déposé en préfecture du Morbihan.

Le projet fera l'objet d'un dépôt en mairie d'Even d'un permis de construire.

En parallèle à ce Cerfa, un porter à connaissance des modifications des conditions d'exploitation (mettant à jour l'étude de dangers) sera déposé à la préfecture

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise de l'extension (cellule de stockage et coating + quais logistique)	1782,75 m ²
Augmentation de la quantité de liquides inflammables	+ 429 t
Augmentation de la quantité de solides inflammables	> 1 t
Augmentation de la quantité de produits liquides toxiques par inhalation	+ 10,5 t
Production annuelle de peintures	150 m ³ /an (< 200 kg/j)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de Gohelis-Ouest,
56 250 Even

Parcelle n°66 de la section AN
Parcelle n°67 de la section AN (2700)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 35' 34 "O Lat. 47° 43' 05 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 1 km à l'Est des terrains de la société SOCOMORE. Il s'agit des "Tours d'Even et Bois de l'Argouet" (réf:530030148) La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 3,2 km au Nord-est du site. Il s'agit de la "Lande de Lanvaux" (réf: 530014743).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se situe à environ 4,5 km au Sud-ouest des terrains du projet. Il s'agit des "Combles et cloches de l'Eglise de Saint Nolff" (réf: FR3800306).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein d'un parc régional. Il s'agit du parc régional du "Golf du Morbihan" (réf: FR8000051).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Even est concernée par le PPBE du Morbihan approuvé le 15 novembre 2013 par arrêté préfectoral. Ce plan concerne principalement l'axe D775 localisé à environ 2,75 km au Sud du site. Au vu des distances, le projet de la société SOCOMORE ne représentera pas un impact.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se localise à environ 880 m à l'Est d'une zone de protection au titre des abords de monuments historiques. Il s'agit du "Château de Largouët" (réf: 1907234501)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche des terrains du projet est localisée à environ 400 m au Sud-ouest.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Even sur laquelle s'implante le projet est concerné par le PPRI du bassin versant du Saint-Eloi approuvé par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2010. Cependant, les terrains de la société SOCOMORE ne sont pas concernés par le zonage du plan. La commune d'Even ne dispose d'aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains de la société SOCOMORE se localisent à environ 840 m à l'ouest d'un site ou sols pollués. Il s'agit de l'Ancienne décharge de la Grande Lande de la Haie (réf: SSP000211801). Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères et les déchets industriels banals
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de la société SOCOMORE ne se localise pas au sein d'un périmètre de protection d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche des terrains de la société SOCOMORE se localise à environ 14,7 km au Sud-ouest. Il s'agit du "Golf du Morbihan et ses abords" (réf: 1650415SIA01).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se localise à environ 11,6 km au Sud-ouest des terrains de la société. Il s'agit du "Golf du Morbihan, côte ouest de Rhuys" (Directive Habitats) - (Réf: FR5300029).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche des terrains de la société se localise à environ 7,5 km au Nord, sur la commune de Tredion. Il s'agit du "Château et Parc (n°483 à 488, Section A)" (réf Insee 56254).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porté par la société SOCOMORE sur le site d'Even ne sera pas à l'origine d'une augmentation significative des prélèvements en eaux. Les prélèvements pourront rentrer dans le cadre des activités de lavages des cuves. Les prélèvements en eaux continueront à répondre aux besoins sanitaires des employés ainsi qu'à l'hygiène des locaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des cellules destinées au stockage et aux activités de coating sur le site SOCOMORE demandera un apport en matériaux dans le cadre de la mise à niveau des terrains vis à vis des bâtiments existants.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein des terrains déjà exploités par la société au sein de la zone d'activité de Gohélis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des distances séparant le site SOCOMORE avec les sites NATURA 2000, le projet ne présente aucun impact sur un habitat ou une espèce. Le projet de production de peintures sera à l'origine de rejets atmosphériques issus de deux cheminées. Cependant les caractéristiques dimensionnelles, ainsi que les rejets de ces dernières respecteront l'arrêté ministériel du 2 février 1998

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des activités de coating, la société pourra être à l'origine de la production d'eaux de lavages de cuves qui seront traitées en tant que déchets. Il est également rappelé que les activités prendront place sur un sol étanche équipé de regards permettant de collecter un éventuel épandage de produits. Ces polluants seront dirigés vers une cuve enterrée de 120 m3 équipée d'un système de surverse vers un bassin de rétention extérieur. Les rejets atmosphériques issus des activités de coating respecteront les seuils prescrits dans le 02/02/1998.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du site incluant la cellule de stockage et de coating, ainsi que les quais de déchargement prendront place dans le périmètre ICPE autorisé. Il est également rappelé que la société souhaite étendre son périmètre à une partie de la parcelle voisine afin d'avoir la main mise sur un bassin déjà existant et de pouvoir le dimensionner en fonction des besoins de rétention. Le projet ne sera pas à l'origine d'une consommation d'espace naturel, agricole, forestiers ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Even n'est concernée par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Even sur laquelle s'implante le projet est concernée par le PPRI du bassin versant du Saint-Eloi approuvé par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2010. Cependant, les terrains de la société SOCOMORE ne se sont pas concernés par le zonage du plan. La commune d'Even est concernée par un potentiel du radon qualifié de fort (catégorie 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porté par la société SOCOMORE ne sera pas à l'origine d'une augmentation des risques sanitaires. Les activités de coating seront à l'origine de rejets atmosphériques de COV qui respecteront les valeurs prescrites dans l'AM du 02/02/98. Concernant les eaux de lavage des cuves, ces dernières seront traitées comme des déchets dangereux. Enfin, les activités de coating et de stockage de produits seront réalisées sur un sol étanche muni de regard permettant la collecte d'éventuels épandages.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation significative du trafic lié à l'exploitation du site. Il se limitera à quelques rotations supplémentaires de poids-lourds par mois, et aux véhicules des salariés (8 personnes supplémentaires à terme).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront limitées au trafic routier de poids lourds et des véhicules légers du personnel, ainsi qu'au fonctionnement des installations techniques. Néanmoins, l'établissement respectera les niveaux sonores prescrits dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. Une campagne de mesures sera menée dans les 3 mois suivant le début des activités de coating.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités projetées par la société SOCOMORE ne seront pas à l'origine d'émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors de faibles vibrations causées par le trafic de poids lourds, les activités entreprises ne sont pas susceptibles d'engendrer des vibrations perceptibles à l'échelle de l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage extérieur se limitera aux besoins associés à la sécurisation des accès et aux voiries en période de faibles luminosités.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront essentiellement liés au trafic routier et à la présence de deux cheminées en toitures au niveau du bâtiment de production.</p> <p>Les caractéristiques des rejets respecteront les seuils prescrits dans l'AM du 02/021998. Le projet impliquera également l'implantation d'une nouvelle chaudière (environ 350kW) au sein de l'ancien bâtiment de la Step.</p> <p>Le projet porté par la société SOCOMORE n'aura pas un impact significatif vis à vis de la situation initiale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du site sera à l'origine du rejet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eaux sanitaires dirigées vers le réseau d'eaux usées communal, - d'eaux pluviales de voiries qui transiteront dans un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de rétention des eaux pluviales - d'eaux pluviales de toitures dirigées vers le bassin. <p>Il est rappelé que ce bassin est équipé d'un système de surverse permettant de faire transiter les eaux vers un second bassin, puis vers le réseau d'eaux pluviales de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En fonctionnement normal, les activités de coating seront à l'origine de la production d'eaux de lavages des cuves. Ces dernières seront traitées comme des déchets dangereux.</p> <p>Il est également rappelé que les activités de coating, ainsi que le stockage des produits finis, seront réalisées sur un sol étanche muni de regards permettant la collecte d'éventuels épandages, qui seront par la suite dirigés vers une cuve enterrées de 120 m3 disposant d'un système de surverse vers le bassin de rétention des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site d'Even de la société SOCOMORE est initialement à l'origine d'une production de déchets dangereux.</p> <p>Dans le cadre de la production de peintures, la société sera susceptible de produire des déchets dangereux qui seront majoritairement stockés dans 3 bennes étanches et couvertes stockées à proximité des nouveaux quais de déchargement. Ces déchets seront pris en charge par une société agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains d'implantation de la société ne se localise pas à proximité d'une zone de présomption de prescription archéologique. De plus, le projet d'extension, impliquant le remaniement des terrains prendra place complètement au sein du périmètre ICPE du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun avis de la MRAe Bretagne concernant un projet soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation ICPE, n'a été rendu pour la commune d'Even depuis l'année 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les différentes dispositions visant à éviter ou réduire les effets négatifs du projet d'extension du site sont les suivantes:

- La résistance au feu du bâtiment abritant les activités de stockage et de coating sera REI 120. Il sera également couvert par un système de sécurité incendie,
- Le sol de stockage et de coating sera étanche et disposera d'une capacité de rétention déportée dont le volume disponible couvrira les besoins de rétention,
- Les niveaux sonores des équipements seront atténués comme pour les broyeurs,
- Les équipements de productions de peintures seront adaptés ATEX si nécessaire,
- Bâtiment équipé d'un système de captage des vapeurs,
- Le bassin de rétention des eaux pluviales sera dimensionné afin de pouvoir contenir les eaux d'extinction. Il sera également équipé d'une vanne de confinement permettant d'éviter les rejets de polluants dans le second bassin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère existant du site , le projet d'extension porté par la société SOCOMORE pour son site d'Even, incluant une cellule de stockage de peintures et de coating ainsi que des quais logistiques, ne représente aucun impact majeur supplémentaire au vu des dispositions existantes et/ou prises dans le cadre de ce projet. Il en ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vannes

le,

13 Avril 2022

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

ZA de Gohelis - Oost

Code Postal

56250

Localité

Elven

Pays

France

Tél

06 76 42 06 15

Fax

Courriel

bpincemin

@socomore.com

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

ZI du Prat - Avenue Paul Duplex

Code postal

5 6 0 3 7

Localité

VANNES

Pays

France

Tél

02 97 43 76 90

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

PINCEMIN

Prénom

Bertrand

Qualité

Directeur d'Usine

Tél

06 76 42 06 15

Fax

Courriel

bpincemin

@socomore.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



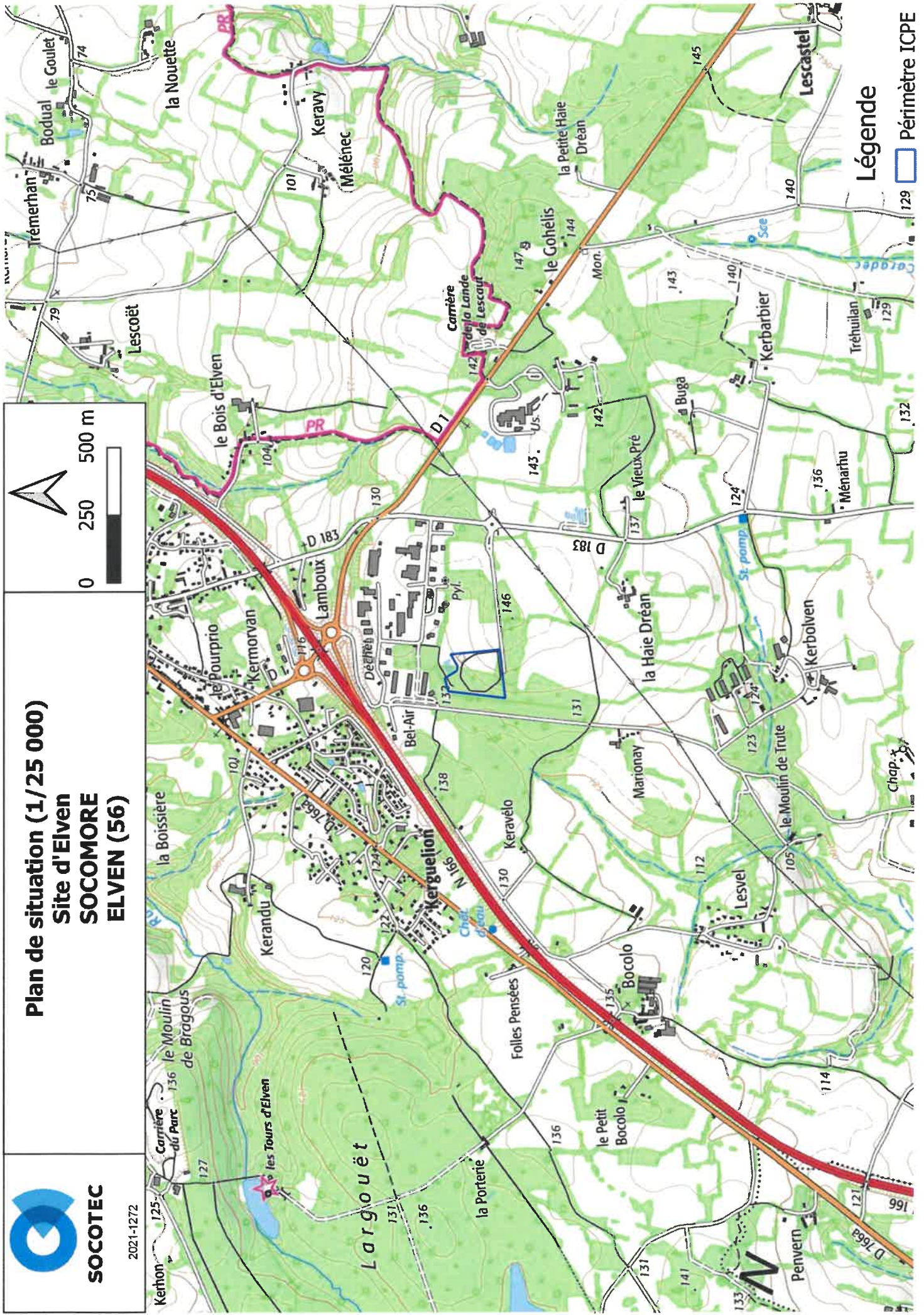
SOCOTEC

2021-1272

Plan de situation (1/25 000)
Site d'Elven
SOCOMORE
ELVEN (56)



0 250 500 m



Légende

Périmètre ICPE

**Points de vue
Site d'Elven
SOCOMORE
Elven (56)**

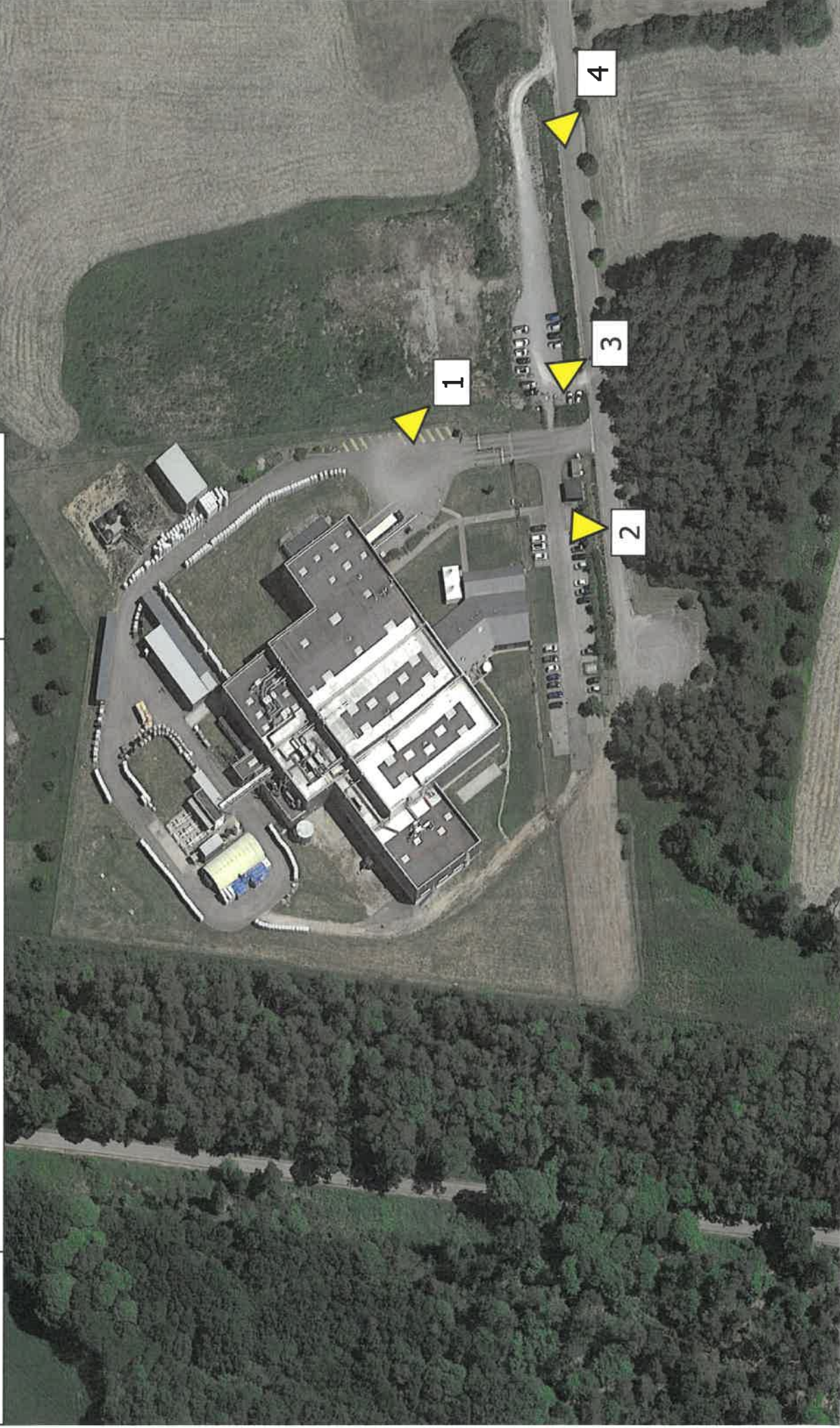


SOCOTEC

2021-1272



0 20 40 m



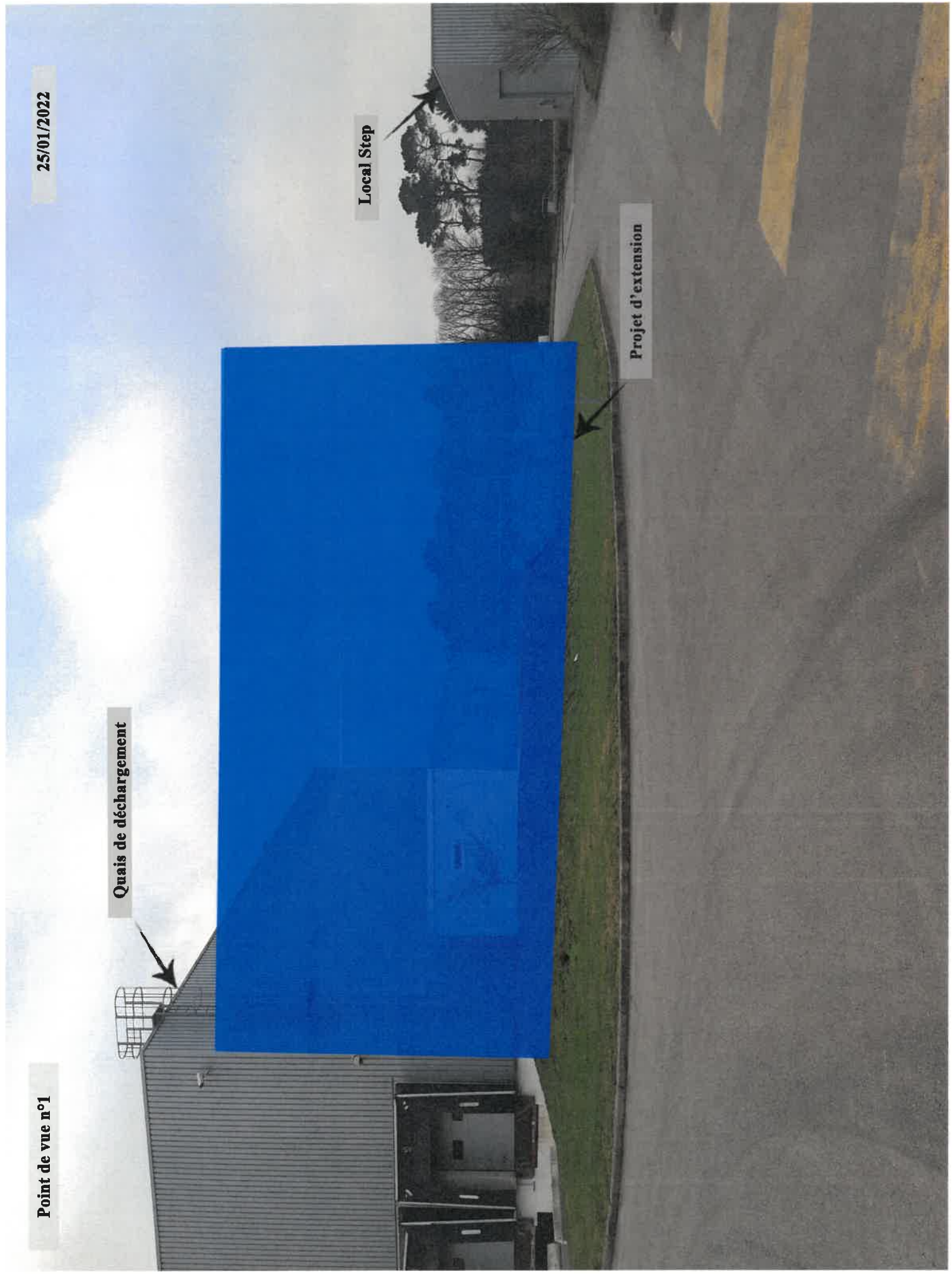
Point de vue n°1

25/01/2022

Quais de déchargement

Local Step

Projet d'extension



Point de vue n°2

25/01/2022

Quais de déchargement

Local Step

Projet d'extension

E/Link



Point de vue n°3

25/01/2022

Quais de déchargement



Local Step



Projet d'extension



Point de vue n°4

12/04/2022

Bâtiment existant

Local Step

Projet d'extension





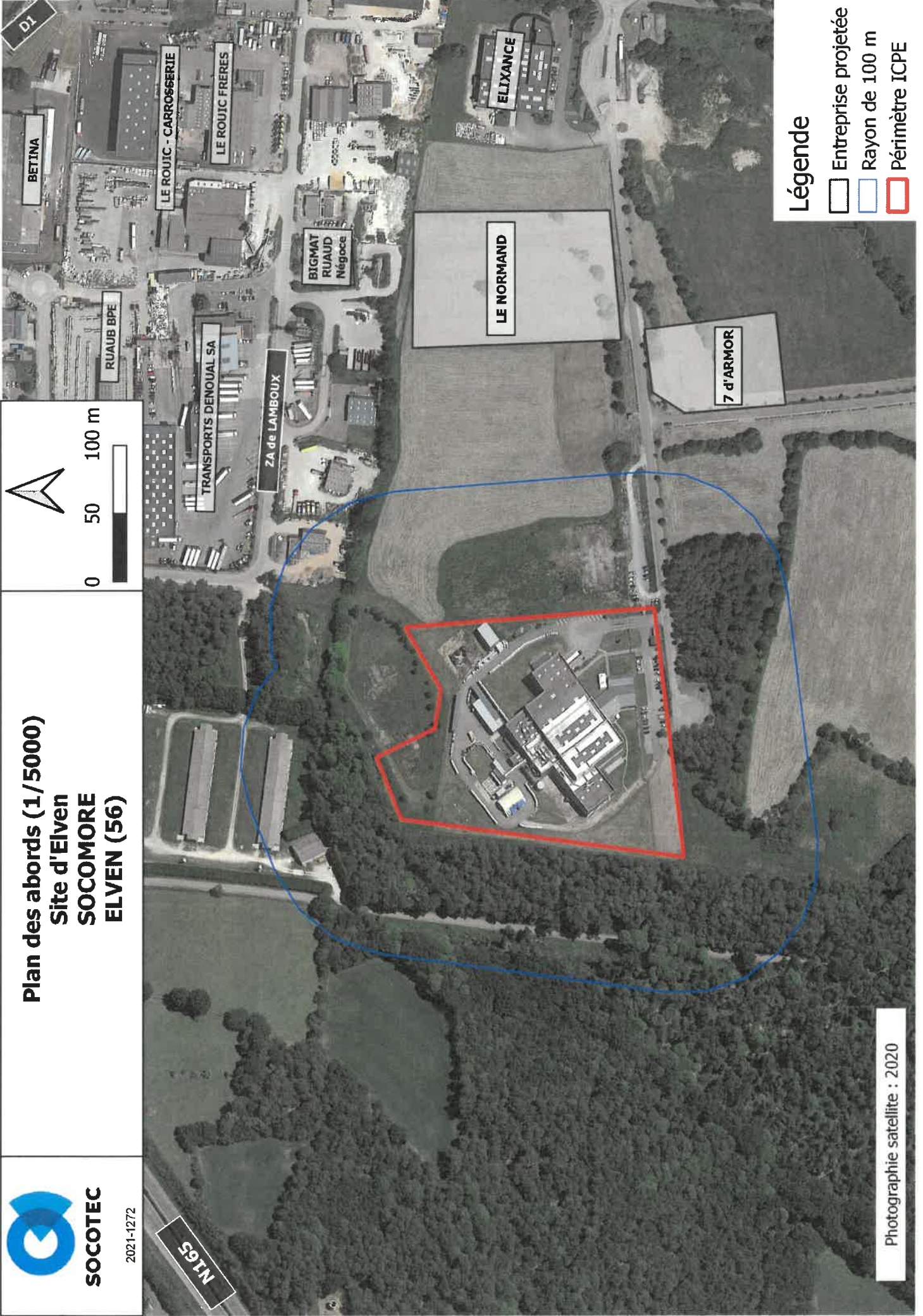
SOCOTEC

2021-1272

Plan des abords (1/5000) Site d'Elven SOCOMORE ELVEN (56)



0 50 100 m



Légende

- Entreprise projetée
- Rayon de 100 m
- Périmètre ICPE

Photographie satellite : 2020



SOCOTEC

2021-1272

**Plan Natura 2000
Site d'Elven
SOCOMORE
ELVEN (56)**



0 1,5 3 km



Golf du Morbihan

11,6 km

Légende

 **Périmètre ICPE - SOCOMORE**

